

**MAIRIE DE DOGNEVILLE**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 05 AVRIL 2023**

**Séance ouverte à : 18 heures 30**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de présents : 12**

**Nombre de votants : 14**

**Nombre d'absents : 03**

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.**

**La convocation a été adressée le lundi 30 mars 2023.**

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- Vote du compte administratif 2022.**
- 2- Vote du compte de gestion 2022.**
- 3- Vote des taxes locales.**
- 4- Vote du budget primitif 2023 (Commune – Lotissement Rue des Prés).**
- 5- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.**
- 6- Proposition bail commercial d'un deuxième container de stockage d'énergies.**
- 7- Proposition bail occupation du sol antenne Mobile FREE.**
- 8- Convention Schéma d'Accueil en Forêt.**
- 9- RIFSEEP.**
- 10- Modification de contrat : temps de travail.**
- 11- Vente terrain.**
- 12- Informations diverses**

**Les Membres Présents :**

**Mme Mireille CLAUDE PITET – M. Bernard DOUTRES – Mme Estelle ARROUET –  
Mme Anna FALIGUERHO – M. Christophe LE NEURES – Mme Martine WEIGEL -  
M. Jean-Marie BECHERT – Mme Laurianne COURCIAT – M. André MATHIEU –  
Mme Laurence THIRIET – Mme Laurence FORTERRE – M. Antoine ROTH.**

**Absents :**

M. Christophe BOURGEOIS donne pouvoir à M. Bernard DOUTRES.  
Mme Fabienne FERRY donne pouvoir à Mme Estelle ARROUET.  
M. Frédéric METZ sans pouvoir non excusé.

**Secrétaire de séance : Mme Estelle ARROUET**

## **Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2023.**

### **Quelques informations sur des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Mme le Maire :**

#### **Aires de jeux**

Contrôle des aires de jeux.

→ Devis signé pour 470 € HT auprès de la société ENERJIS.

#### **Feux d'artifice**

Feux d'artifice du 14 juillet 2023.

→ Devis signé pour 3 083 € HT auprès de la société BREZAC.

#### **Fleurissement du village**

→ Devis signé pour 4 512.50 € HT auprès de la société TEREL HORTICULTURE.

#### **Travaux rue de Jeuxey**

Extension des trottoirs rue de Jeuxey.

→ Devis signé pour 10 728.78 € HT auprès de la société COLAS.

#### **Création d'un trottoir P.M.R.- Chemin des Saules**

→ Devis signé pour 20 930 € HT auprès de la société RAMERY.

#### **Permis agents**

Permis poids lourds avec remorque + permis B.

→ Devis signé pour 4 238.44 € HT auprès de la société CESCA Formation.

### **Informations :**

- a) Mme le Maire accueille Mr Francis JARDEL, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, conseillers aux décideurs locaux. Elle le remercie pour son implication à la préparation du budget ainsi que pour sa présence lors de ce conseil municipal.
  
- b) Mme le Maire présente Mme Nathalie ARNOLD, Secrétaire Générale des Services de la commune, arrivée le 1<sup>er</sup> mars.

### **Election du président de séance pour la partie financière relative à l'exercice 2022 :**

M. Christophe LE NEURES a été élu Président de séance à l'unanimité.

Après avoir entendu la présentation des budgets, Mme le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal,

**APPROUVE et VOTE le compte Administratif 2022 du budget Lotissement Les Prés.  
Budget en Fonctionnement et en Investissement : 13 voix Pour**

**APPROUVE et VOTE le compte Administratif 2022 du budget Communal.  
Budget en Fonctionnement et en Investissement : 13 voix Pour**

## **2- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022.**

M. Francis JARDEL présente les comptes de gestion 2022 qui sont identiques aux comptes administratifs.

**Le budget communal est voté par : 14 voix Pour.**  
**Le budget Lot. Les Prés est voté par : 14 voix Pour.**

## **3- VOTE DES TAXES LOCALES.**

Mme le Maire précise que le taux des taxes locales reste inchangé cette année.  
Le Conseil Municipal confirme donc les taux de la façon suivante :

- |   |   |         |
|---|---|---------|
| - Taxe Foncière sur les propriétés bâties     | : | 36.36 % |
| - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | : | 19.34 % |
| - Taxe d'habitation                           | : | 10.17 % |

**Les taxes locales sont votées par : 14 voix Pour**

## **4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (Commune - Lotissement Rue des prés)**

Mme Le Maire donne la parole à M. Christophe LE NEURES pour la présentation du budget primitif.

### **• BUDGET LOTISSEMENT LES PRES**

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b> | <b>231 737.01 €</b> |
| <b>DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>  | <b>211 732.01 €</b> |

Le Budget Primitif en section de Fonctionnement est présenté à l'équilibre.  
Le Budget Primitif en section d'Investissement est présenté à l'équilibre.

**Le Budget Primitif Lotissement Les Prés est voté par : 13 voix Pour - 1 voix Contre M. ROTH**

## 1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Mme le Maire donne la parole à Mr Christophe LE NEURES pour la présentation du compte administratif :

- **BUDGET LOTISSEMENT LES PRES**

| LOT. LES PRES          | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES               | 0.63 €         | 0              |
| RECETTES               | 2 251.50 €     | 0              |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | -2 251.87 €    | 0              |
| RESULTAT DE CLOTURE    | -2 251.87 €    | 0              |

Le budget en section en investissement à zéro.

Le budget en section de fonctionnement à un déficit de 2 251.87 €

M. Christophe LE NEURES précise que ce budget sera clôturé en fin d'année 2023.

- **BUDGET COMMUNAL**

| COMMUNE                | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES               | 1 344 692.74 € | 182 934.89 €   |
| RECETTES               | 1 372 760.00 € | 525 119.60 €   |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 28 067.26 €    | 342 184.71 €   |
| RESULTAT REPORTES 2021 | 595 217.76 €   | -128 374.36 €  |
| RESULTAT DE CLOTURE    | 623 285.02 €   | 213 810.35     |

Un besoin de financement de la section d'investissement en ligne 001 recette : de 213 810.35 €

Un excédent reporté de fonctionnement en ligne 002 recette : de 623 285.02 €

• **BUDGET COMMUNAL :**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b> | <b>1 841 195.02 €</b> |
| <b>DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>  | <b>2 709 562.02 €</b> |

Le Budget Primitif en section de fonctionnement est présenté à l'équilibre.

Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté à l'équilibre.

**Le Budget Primitif Communal est voté par : 13 voix Pour - 1 voix Contre M. ROTH**

M. Christophe LE NEURES fait lecture de la lettre de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023.

• **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :**

Mme Estelle ARROUET prend la parole et présente, pour chaque association, le montant de la subvention proposée au vote.

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Les AFN :                | <b>300 €</b>   |
| Association Familiale :  | <b>3 300 €</b> |
| Classes Mir@bel :        | <b>350 €</b>   |
| Club Informatique :      | <b>300 €</b>   |
| Coopérative Scolaire :   | <b>2 800 €</b> |
| Groupe Eco. Familiale :  | <b>350 €</b>   |
| Foot Ball Club :         | <b>2 000 €</b> |
| Gymnastique Volontaire : | <b>300 €</b>   |
| Gymnastique Douce :      | <b>300 €</b>   |
| Gymnastique Pilate :     | <b>300 €</b>   |
| Loup Cré-arts :          | <b>300 €</b>   |
| La Pétanque :            | <b>400 €</b>   |
| Les Ros'As :             | <b>250 €</b>   |
| Société des Fêtes :      | <b>800 €</b>   |
| Unisports :              | <b>800 €</b>   |

**Soit un montant total de : 13 450 €**

**La subvention versée à chaque association est votée par : 14 voix Pour**

**5-Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation et revalorisation des loyers communaux**

- a) Mme le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité d'assujettir les logements vacants ainsi que les résidences secondaires à la taxe d'habitation à partir de 2024. Elle précise que Dogneville n'est pas située en zone tendue et que le taux à appliquer est celui de la taxe d'habitation soit 10.17 %.
- b) Mme le Maire informe également que depuis de nombreuses années, les loyers communaux n'ont connu aucune augmentation. En conséquence, ils seront indexés sur l'Indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

**Mme le Maire remercie avant son départ, M. Francis JARDEL pour sa présence et son aide à l'élaboration des budgets.**

## **6-Proposition bail commercial d'un deuxième container stockage d'énergies (JX BOX -équipement d'intérêt collectif)**

M. DOUTRES informe que de la société NW Joules va installer un deuxième container de stockage d'énergies (JBOX -équipement d'intérêt collectif. Il sera implanté à proximité du premier sur la parcelle communale AN 090.

Ainsi, un second bail commercial sera signé pour une durée de 9 ans avec un loyer annuel à percevoir par la commune de 2 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**Accepte** qu'un deuxième container de stockage d'énergies (JBOX - équipement d'intérêt collectif) soit implanté sur la parcelle communale précitée.

**Autorise** Mme le Maire à signer le second bail pour une durée de 9 ans et tout document relatif à cette affaire.

**Vote : 14 voix Pour**

## **7-Proposition bail occupation du sol antenne Mobile FREE**

M. Christophe LE NEURES prend la parole et informe :

Dans le cadre de l'attribution de la cinquième licence de téléphonie mobile, la société Free Mobile projette d'installer un relais sur un pylône à construire sis Chemin de Montant Roye à Dogneville afin de développer et d'exploiter son réseau 3G, 4G et 5G.

Un dossier d'information mairie a été transmis à la commune de Dogneville pour informer de la motivation et du descriptif du projet Free Mobile.

Le projet consiste en :

- la création d'une antenne-relais sur un pylône à construire composé de trois antennes Free Mobile et de trois paraboles Iliad fixées sur mâts,
- l'installation de coffrets techniques dans une zone technique grillagée à créer au pied du pylône.

Cette installation sera située sur la parcelle cadastrée section ZH n°2, ainsi appartenant à la commune de Dogneville, sur une superficie 35,00 m<sup>2</sup> et sera régie par une convention d'occupation du domaine public.

La société Free Mobile versera, pour la réalisation de cet équipement, une redevance annuelle de cinq mille cinq cent euros (5500,00 €) toutes charges incluses sur une période de **12 années** entières et consécutives, sauf congé donné par l'une ou l'autre partie, renouvelable par périodes de 6 ans. Le loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE pendant toute la durée du contrat.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer et à autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la société Free Mobile.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention avec la société Free mobile qui projette d'installer une antenne relais afin de développer et d'exploiter son réseau,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**Vote : 14 voix Pour**

## **8-Convention Schéma d'Accueil en Forêt**

Un projet d'accueil du public en forêt autour de la première couronne spinalienne est en cours d'élaboration par l'ONF.

Nous avons pris une délibération le 31 août 2022 concernant le financement de l'étude. Cette dernière, prévue initialement en investissement avec récupération de la TVA, a été refusée par la DGFIP. En effet, elle doit passer en fonctionnement d'où une participation financière plus importante pour notre commune.

La ville d'Epinal a été désignée porteur du projet pour représenter les différentes collectivités dans le cadre du marché public.

A ce titre, deux délibérations doivent être prises, l'une pour le Diagnostic et l'autre pour le Plan opérationnel.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal est amené à se prononcer.

**Vote : 14 voix Pour**

## **9-RIFSEEP**

Mme Anna FALIGUERHO prend la parole et informe de la réorganisation des services de la commune, et précise qu'il convient de réactualiser le RIFSEEP : le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Il est proposé que :

- ✓ Les montants maximums du RIFSEEP sont ceux recommandés par les textes de l'État.
- ✓ L'IFSE (l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise) sera versé tous les mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.
- ✓ Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) sera, quant à lui, versé à la suite des entretiens annuels, en fin d'année.
- ✓ Chaque année, les crédits seront inscrits au budget de l'exercice courant, au chapitre 012.
- ✓ Pour l'année 2023, l'IFSE sera proratisée à partir du 1<sup>er</sup> mai soit sur 8 mois puis à compter du 01/01/2024 le sera sur 12 mois.

Le dossier est passé en Comité Social Technique en date du 30 mars 2023 et les Membres du Conseil sont appelés à statuer au sujet de la réactualisation du RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la réactualisation du RIFSEEP comme précitée.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Vote : 14 voix Pour**

## **10-Modification de contrat : temps de travail**

### **a) Création de deux postes à 26 heures**

Mme Anna FALIGUERHO expose à l'assemblée que les agents mis à la disposition des écoles ont des contrats qui ne sont pas en adéquation avec les besoins du service. Il convient d'augmenter le nombre d'heures de travail des agents. Avec leurs accords et à compter du 1er mai 2023, les contrats de ces deux agents seront de 26 heures par semaine au lieu de 20h. Il est précisé que ces contrats sont annualisés.

Les dossiers sont passés en Comité Social Technique le 30 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la création de ces deux postes,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif afférent à ces changements.

**Vote : 14 voix Pour**

### **b) Mise à jour du tableau des effectifs**

Suite à l'acceptation des changements ci-dessus approuvés et au réaménagement de certains services, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la mise à jour du tableau des effectifs de la commune.

**Vote : 14 voix Pour**

## **11-Vente terrain**

### **PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAINS AU PRE L'OGNON.**

Monsieur DOUTRES Bernard prend la parole et rappelle à Assemblée Délibérante que lors du dernier conseil, il a été demandé de faire une proposition de vente de trois parcelles AN 24- AN 31-AN 33 d'une superficie approximative d'un hectare, jouxtant la S.A PETOT en face de l'étang Benoit, aux 2 futurs acquéreurs soit de 42 640 €.

Il précise avoir reçu de Mme Delphine DIDIER, cogérante de CESCA Formation, une offre à 40 000 €.

Il indique également que, suite à la parution du Procès-Verbal du dernier conseil, un autre acheteur représentant les Ets BARRIERE, s'est manifesté et a fait une offre à 50 000 € en y incluant la parcelle en friche AN25.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition des Ets BARRIERE pour l'acquisition des parcelles précitées pour un montant de **50 000 €.**

**PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document s'y référant.

**Vote : 12 voix Pour et 2 Abstentions**



## **12 - INFORMATIONS DIVERSES**

Mme le Maire informe :

- Au vu de la flambée des prix de l'énergie, plusieurs actions ont et seront mises en œuvre afin de réduire nos dépenses. Actuellement l'extinction des candélabres est de 23h00 à 06h00 pour tout le village. En période estivale, soit du 1<sup>er</sup> juin au 15 août, nous allons éteindre la totalité du village.
- Une étude est en cours pour le changement du mode de chauffage du bâtiment Espace Duvaux (actuellement électrique et gaz pour l'eau chaude).
- Un compromis de vente pour la maison située au n°58 rue de Brunove avait été signé, mais précise que les futurs acheteurs ont renoncé à l'achat pour des raisons d'emprunt et de difficultés rencontrées avec le service d'instruction du droit des sols.
- Que le projet d'extension de la maison médicale de Deyvillers est en cours et que la commune de Dogneville devra y être partenaire par le biais d'une convention et d'une participation financière.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

**La séance est levée à 20H38**

---

**Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 11 avril 2023 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.**

**A DOGNEVILLE, le 11 avril 2023,**

**Le Maire,  
Mireille CLAUDE PITET**



